



CGT
DIRECTION TERRITORIALE NORD EST

Communiqué « La CGT quitte le CSA local de la DTNE »

12 février 2026

Ce jour devait se tenir le CSA local de la DTNE, avec comme point principal « la phase 1 de la téléconduite grand gabarit ». L'intersyndicale CFDT – FO, à défaut de requalification du point pour avis, en point d'information, a décidé de boycotter l'instance.

La CGT a également pris la décision de quitter la salle avant l'ouverture de l'instance, mais n'intègre pas l'intersyndicale CFDT – FO, pourquoi ?

Parce que le CGT ne porte pas les mêmes revendications pour les agents **quant à la marche forcée organisée** par la direction générale, et appliquée avec zèle par la direction de la DTNE.

La CGT revendique une **mobilité uniquement VOLONTAIRE**, et attractive pour les agents.

Ce n'est pas aux agents de payer le prix des restructurations en cours au détriment de leur santé, de leur temps personnel, de leurs conditions de travail, de leurs conditions de vie, de leur pouvoir d'achat...

La CGT n'est pas opposée à la consultation des agents sur les questions de mobilité, mais émet de sérieuses interrogations quant à la teneur de cette consultation :

- quels éléments seront portés à connaissance des agents ?
- quel périmètre de consultation ?
- quel pourcentage de participation pour que celle-ci soit exploitable ?
- quel délai de consultation auront les agents pour se construire une opinion ?
- anonymat des réponses ?
- quelle garantie de transparence dans la remontée et l'exploitation des résultats ?

La CGT redoute que cette consultation, si elle n'est pas honnête, mais au contraire orientée, **ne serve à la direction générale pour remettre en cause son propre engagement** de ZERO MOBILITE GEOGRAPHIQUE IMPOSEE qui doit être respecté pour tout agent, quel qu'il soit, affecté à l'exploitation, la maintenance ou le tertiaire. Et qui constitue encore aujourd'hui la règle à VNF.

La remise en cause de cet acquis de ZERO MOBILITE GEOGRAPHIQUE IMPOSEE pourrait entraîner pour de très nombreux agents **des conséquences financières, des conditions de travail et des conditions de vie désastreuses pour de nombreuses années.**

Tant que la CGT n'aura pas la garantie absolue que cette consultation des agents est organisée dans leur unique intérêt, et ne constitue pas un outil supplémentaire pour accélérer les restructurations brutales, **nous n'apporterons pas notre caution à une direction générale qui n'a, jusqu'à présent, que trop peu respecter ses engagements.**

La CGT rappelle que les dispositifs d'accompagnement à la mobilité existent déjà, et que les agents peuvent bénéficier de la prime de restructuration de service dès à présent, dans le cadre d'une mobilité **VOLONTAIRE**.

***D'autres alternatives à la contrainte des agents existent, la CGT les portera.
Ne vous résignez pas, rejoignez-nous.***